

# 12 PRINCIPES POUR LE TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTÉGÉS

## Objectifs fondamentaux

- 1 ***Accroître l'intérêt et le soutien pour les espaces protégés en tant que partie fondamentale de notre patrimoine qui doit être préservé et apprécié par les générations présentes et futures.***
- 2 ***Développer et gérer le tourisme dans les espaces protégés de manière durable, en prenant en compte les besoins de l'environnement, des habitants, des entreprises locales et des touristes.***

## Travailler en équipe

- 3 ***Impliquer tous ceux qui participent directement au développement et à la gestion du tourisme dans l'espace protégé et au – delà.***

Un forum permanent, ou une formule équivalente, devra être établi entre les instances dirigeantes, les municipalités, les organisations de conservation de la nature, les organisations locales et les représentants des divers secteurs du tourisme. Des contacts avec les instances régionales et nationales devront également être développés et maintenus.

## Préparer et mettre en œuvre une stratégie

- 4 ***Préparer et mettre en œuvre une stratégie de tourisme durable et un programme d'action pour l'espace protégé.***

La stratégie devra être basée sur une consultation et être comprise et approuvée par les acteurs locaux. Elle devra contenir :

- une définition de la zone influencée par la stratégie qui pourra s'étendre au-delà des limites de l'espace protégé ;
- une évaluation du patrimoine naturel, historique et culturel de l'espace, des infrastructures touristiques et des perspectives économiques et sociales, en considérant les questions de capacité, de besoins et potentialités ;
- une appréciation du nombre de visiteurs actuels et des futurs marchés potentiels ;
- une série d'objectifs stratégiques de développement et de gestion du tourisme. Ils devront concerner :
  - ***la préservation de l'environnement et du patrimoine,***
  - ***le développement économique et social,***
  - ***la préservation et l'amélioration de la qualité de vie locale,***
  - ***l'amélioration de la qualité des produits touristiques offerts ;***
- un programme d'action afin de réaliser ces objectifs ;
- une indication des moyens et des partenaires pour mettre en œuvre la stratégie ;
- des propositions pour l'évaluation des résultats.

## **Aborder les points-clés**

Chaque espace protégé est différent. Des priorités stratégiques et des programmes d'actions devraient être déterminés au niveau local, en utilisant l'approche décrite ci-dessus. Cependant, les points-clés suivants devront être évoqués.

### **5 *Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de l'espace protégé, par et pour le tourisme, et protéger ce patrimoine d'un développement touristique excessif*** en essayant de :

- contrôler l'impact sur la faune et la flore et contrôler le tourisme dans les lieux fragiles ;
- encourager les activités, y compris les activités touristiques, qui contribuent à la protection du patrimoine historique, culturel et traditionnel ;
- contrôler et réduire les activités, y compris les activités touristiques, qui affectent négativement la qualité des paysages, l'air et l'eau, utilisent des énergies non renouvelables et sont source de bruit et de déchets ;
- encourager les touristes et l'industrie touristique à contribuer à la protection de l'environnement.

### **6 *Proposer à tous les visiteurs une offre touristique de grande qualité pour tous les aspects de leur visite***, en essayant de:

- déterminer les attentes des touristes actuels et potentiels et chercher à les satisfaire ;
- satisfaire les besoins particuliers des visiteurs désavantagés ;
- soutenir les initiatives dont le but est de vérifier et d'améliorer la qualité des services et infrastructures proposés.

### **7 *Communiquer de manière effective auprès des visiteurs au sujet des qualités spécifiques de la région***, en essayant de :

- s'assurer que la politique de promotion de la région est basée sur des images authentiques et est sensible aux besoins des touristes et des capacités d'accueil à différents moments et dans différents lieux ;
- procurer aux touristes une information de qualité et facile d'accès dans la région ainsi qu'aux alentours, et aider les entreprises de tourisme à le faire également ;
- procurer des moyens pédagogiques et des services pour permettre aux touristes et aux habitants, en y incluant les groupes et les écoles, d'interpréter l'environnement et le patrimoine de l'espace.

### **8 *Promouvoir des produits touristiques spécifiques qui permettent la découverte et une bonne compréhension du paysage***, en essayant de :

- proposer et encourager des activités, évènements, voyages organisés incluant l'interprétation du patrimoine et de la nature.

**9 Accroître la connaissance des espaces protégés et des questions de durabilité parmi tous ceux qui sont impliqués dans le tourisme,** en essayant de :

- procurer et soutenir des programmes de formation pour le personnel de l'espace protégé, d'autres organisations et d'entreprises touristiques, basées sur l'évaluation des besoins en formation.

**10 S'assurer que le tourisme améliore et ne réduit pas la qualité de vie des habitants,** en essayant de :

- impliquer les municipalités locales dans l'organisation touristique de la région ;
- conserver de bonnes relations entre l'espace protégé, les habitants et les touristes ;
- identifier les conflits qui pourraient survenir et chercher à les régler.

**11 Accroître les bénéfices de l'économie locale dus au tourisme,** en essayant de :

- promouvoir la vente des produits locaux (nourriture, produits artisanaux, services de proximité) auprès des touristes et du commerce touristique local ;
- encourager l'emploi des habitants de l'espace protégé dans le domaine du tourisme.

**12 Contrôler et influencer les flux des touristes afin de réduire les impacts négatifs,** en essayant de :

- établir des statistiques de visiteurs dans le temps et l'espace, en y incluant les données en provenance des entreprises touristiques locales ;
- élaborer et mettre en place un plan de gestion des flux touristiques ;
- promouvoir les transports en commun, le vélo et la marche en tant qu'alternative à la voiture privée ;
- contrôler l'emplacement et le style de tout nouveau développement touristique.